

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021 À 20H15

PRÉSENTS : M. JOUNY Philippe, M CHATEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. DUHAYON Stéphane, Mme Marylise CAUX, M. AUBINEAU Sylvain, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, M. SARMIER Jean-François, Mme PINARD Chantal, M. RENOULT Antoine, Mme NOBLET Anne, Mme LE DERFF Soizick, M SOUCHU Jean-Michel.

Excusés : - M. GUTKNECHT Didier, Mme MOYSAN Elodie, Mme GAUCHET Aurélie pouvoir à Mme CAUX Marylise, M. DAVID Romain, Mme LESCOUEZEC Séverine

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 28 MAI 2021

Le compte-rendu du 28 mai est approuvé.

DÉCISION MODIFICATION N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative concerne les deux sections de fonctionnement et d'investissement. En fonctionnement, elle vise à venir alimenter le chapitre 012 de dépenses de personnel de 25 000 €. En investissement, le chapitre 23 serait augmenté de 26 000 € pour la réalisation du ravalement de la supérette Le détail est indiqué ci-après.

Budget principal

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	26 000,00 €
Total Général		51 000,00 €		51 000,00 €

Cette décision modificative porterait la section de fonctionnement à 1 559 242 € et la section d'investissement à 819 828.09 en investissement.

→ La décision modificative est adoptée.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA NANTAISE D'HABITATION

La Nantaise d'Habitation sollicite la garantie du Conseil Municipal à hauteur de 100 % des prêts destinés au financement de l'acquisition en Vefa (Vente à l'état futur achèvement) de la création de 3 logements individuels au lotissement du Vinet. Le prix de revient de l'opération, toutes dépenses confondues, s'élèvera à 448.100 €.

NATURE	PLUS	PLA-I R	TOTAL
- Prêts de la CDC (40 ans)	92 000 €	50 000 €	142 000 €
- Prêts fonciers de la CDC (50 ans)	59 000 €	29 000 €	88 000 €
- Prêts Booster de la CDC (30 ans)	30 000 €	15 000 €	45 000 €
- Prêt ALS (40 ans)	10 000 €		10 000 €
- Prêt Caisse d'Epargne (30 ans)	60 000 €	30 000 €	90 000 €
- Subvention Etat	1 000 €	3 000 €	4 000 €
- Fonds propres	46 733 €	22 367 €	69 100 €
TOTAL	298 733 €	149 367 €	448 100 €

Les prêts sont détaillés ci-après, soit un montant total emprunté de 275 000 € :

- PLUS de la CDC (40 ans) d'un montant de 92.000 €.
- PLUS foncier de la CDC (50 ans) d'un montant de 59.000 €.
- PLA-I de la CDC (40 ans) d'un montant de 50.000 €.
- PLA-I foncier de la CDC (50 ans) d'un montant de 29.000 €.
- Prêt Booster de la CDC (30 ans) d'un montant de 45.000 €

La garantie de la collectivité locale est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'à son complet remboursement.

→ La garantie est accordée.

TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Les propositions de nouveaux tarifs sont détaillées ci-dessous :

DESCRIPTION	POUR LES ASSOCIATIONS		TARIFS COMMUNE	
	DURÉE		JOURNÉE	WEEKEND
	JOURNÉE	ou WEEKEND		
Gymnase + hall	110 €			
Salle 150 m² + hall	<input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	90 €	135 €
	Weekend			
Salle 250 m² + hall	<input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	150 €	225 €
	Weekend			
Salle 250 m² + hall + cuisine	<input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	260 €	390 €
	Weekend			
Verres	Nombre: <input type="text"/>		Casier de 36	Gratuit
Vaisselle complète *	Nombre: <input type="text"/>		Le lot	Gratuit

* Comprend : 36 assiettes, couverts, verres et tasses

Crédit 2021 pour les associations communales proposé : 350 €

POUR LES PARTICULIERS

DESCRIPTION		COMMUNE			HORS COMMUNE		
	JOURNÉE ou WEEKEND	ARRHES	TARIFS		ARRHES	TARIFS	
			Journée	Weekend		Journée	Weekend
Salle 150 m ² + hall	Journée <input type="checkbox"/> Weekend <input type="checkbox"/>	150 €	256 €	384 €	150 €	375 €	562 €
Salle 250 m ² + hall	Journée <input type="checkbox"/> Weekend <input type="checkbox"/>	210 €	363 €	544 €	210 €	537 €	805 €
Salle 250 m ² + hall + cuisine	Journée <input type="checkbox"/> Weekend <input type="checkbox"/>	250 €	470 €	705 €	250 €	697 €	1045 €
Verres*	Nombre de casiers :	0 €	5 € / Casier		0 €	5 € / Casier	
Lot vaisselle complet**	Nombre de lots :	0 €	15 € / Lot		0 €	15 € / Lot	

* Casier de 36 verres

** Comprend : 36 assiettes, couverts, tasses et verres

Une remise de 50 % sur la deuxième journée consécutive serait appliquée.

Les états des lieux d'entrée et de sortie se tiendront les vendredis en fin d'après-midi et le lundi matin, avec des agents du service technique pour le forfait week-end. Pour les locations à la journée, les élus seront mobilisés pour les remises de clés les samedis matins ou dimanches matins. Les doubles locations dans le même week-end ne seront pas possibles.

LOCATION POMMERAIE

Pour la salle de la pommeraie, le montant de la location est proposé à 85 € (actuellement 76.50 €). Pour les obsèques, ce montant resterait à 48 €.

En lien avec ces nouveaux tarifs, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de l'espace culturel. Celui-ci est disponible sur demande en mairie, ou bien sur le site internet de la commune.

→ **Les tarifs et le règlement sont ratifiés.**

TARIFS POUR LES NOUVEAUX CAVEAUX DU CIMETIERE

Le cimetière ne disposant quasiment plus de places, la commune a fait réaliser 6 nouveaux caveaux pour des besoins futurs, par l'entreprise PORCHER, pour un coût de 8 100 € TTC. Compte tenu de cette dépense, il convient d'adopter un nouveau tarif pour les futurs usagers. Il est proposé de répartir le montant total entre les 6 caveaux.

TARIFS CAVEAUX	
Coût total TTC pour 6 caveaux	8 100 €
Coût unitaire	1 350 €

Il est indiqué que la concession reste due en plus du caveau.

→ **Le conseil donne son accord pour cette proposition.**

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Les 6 nouveaux caveaux étant dans l'ancien cimetière, des ajustements sont nécessaires dans le règlement du cimetière pour autoriser des tailles différentes. Les trois changements ci-après sont proposés :

Section I-Dispositions générales, Article 3- Les concessions :

Pour les terrains, les concessions d'une durée de 50 ans seraient supprimées.

Ajout dans la partie Attribution du même article

Concession de terrain : pour une meilleure organisation du cimetière, elles sont allouées en fonction de la surface nécessaire pour l'implantation d'un caveau. La modification des normes des caveaux étant passées de 2 m à 2.40 m.

Section II- Le cimetière, Article 1- Travaux, partie semelles :

Au lieu de

« les semelles autour des tombeaux ne peuvent être autorisées que si leur empiètement ne dépasse pas le tiers de l'espace inter tombes et ne causent aucune entrave au libre passage entre les tombeaux. »

Il est proposé

« les semelles autour des tombeaux ne seront plus autorisées dans l'ancien cimetière et dans le nouveau. Un habillage est malgré tout possible à l'avant et à l'arrière du monument selon l'emplacement. »

→ **Les 3 modifications sont approuvées.**

Parallèlement, une procédure d'abandons est en cours pour récupérer éventuellement des places. La procédure court jusqu'en 2023. De nouveaux plans du cimetière sont également en préparation, pour organiser la nouvelle partie.

CHIFFRAGE DU PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

Comme suite aux différentes réunions du Comité de pilotage, la définition du projet est désormais bien avancée. Le coût total HT prévisionnel s'élève à 1 903 371,75 €, soit un montant TTC de 2 284 046,10 €. Le chiffrage par tranche prévisionnel est détaillé ci-après :

TRANCHE 1	1 533 809,25
TRANCHE 2	369 562,50
	1 903 371,75

TRANCHE 1		DEPENSES		RECETTES		%
Construction Bâtiment	1 533 809,25	DETR	500 000			32,60
		Département	536 833,24			35
		Autofinancement	496 976,01			32,40
						100,00

TRANCHE 2		DEPENSES		RECETTES		%
Aménagements extérieurs	369 562,50	DETR		184 781		50
		Département		63 166,76		17,09
		Région		10 000,00		2,71
		Autofinancement		111 614,49		30,20
						100

COÛT TOTAL	1 903 371,75	%
AIDES TOTALES	1 294 781,25	68,03
AUTOFINANCEMENT	608 590,50	31,97
		100,00

Il est indiqué que le cours des matériaux est incertain, donc ce chiffrage pourrait encore évoluer. S'agissant du mobilier, les fournisseurs ne peuvent pas transmettre de devis compte tenu du contexte. Un débat s'initie sur l'opportunité de retarder éventuellement le projet pour pouvoir obtenir de meilleurs prix. Cependant, quand une tendance haussière a débuté, les prix restent malheureusement élevés dans le temps. Il est possible aussi de lancer l'appel d'offres, mais de ne pas donner suite si les montants sont trop élevés. La consultation est prévue en octobre. 216 élèves sont inscrits pour l'instant pour la rentrée prochaine.

→ **L'assemblée est favorable à ce plan de financement.**

ADHÉSION AU SERVICE CONSEIL EN ÉCONOMIE PARTAGÉ DU SYDELA

La commune a été sollicitée par le SYDELA au sujet du dispositif « conseil en Énergie partagé » auquel 61 communes du département ont adhéré. Il s'agit d'un service permettant de réaliser des économies d'énergie et donc des coûts de fonctionnement.

La décision d'adhésion doit être actée avant le 31 juillet 2021 pour valider l'adhésion au 1^{er} janvier 2022. Cette adhésion sera valable pour 3 ans renouvelables. La prochaine vague d'adhésion n'aura lieu que début 2022 pour une adhésion effective au 1^{er} juillet 2022.

La mise à disposition comprend les missions suivantes :

- L'accompagnement à la mise en œuvre du décret n°2019-771 dit « décret tertiaire »
- L'accompagnement à la maîtrise des consommations d'énergies.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement de frais par la Commune au SYDELA à hauteur de 0.80€ / habitant / an (sur la base INSEE au 1^{er} janvier de l'année N) soit pour Drefféac un montant de 1 823.20 €.

→ **L'adhésion au service est votée.**

RÉALISATION D'UN BOVIDUC POUR UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Monsieur le Maire expose que M. Antoine RENOULT a sollicité la commune pour la réalisation d'un boviduc sous la route communale n°204 afin de faire passer ses animaux en toute sécurité sans gêner la circulation.

M. RENOULT financerait lui-même la réalisation de l'ouvrage. Ce boviduc permet à l'exploitant de gagner 1 heure par jour de travail. Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'automne.

→ **L'autorisation pour la réalisation du boviduc est donnée.**

INFORMATIONS DIVERSES

Capture de chats libres

2 chats ont été capturés, stérilisés puis relâchés. Une nouvelle campagne se tiendra en septembre dans certains villages.

Présentation sur le tri des déchets

Les déchets triés ne sont pas enfouis. Il faut donc maximiser le tri, pour désencombrer les poubelles noires. Les consignes de tri ont été élargies en début d'année. Il est indiqué que la redevance d'ordure ménagère comprend la collecte des déchets ménagers, mais aussi les déchèteries qui pèsent lourd dans le budget. La part du tout-venant dans les déchèteries est importante, et est destinée à l'enfouissement. La taxe sur l'enfouissement est en forte augmentation, ce qui représente une charge pour la communauté de communes. Le planning des collectes sera prochainement diffusé. Celui-ci prévoit une collecte tous les 15 jours pour les bacs noirs. L'enjeu est de pouvoir réduire significativement le tonnage enfoui.

Depuis le début de l'année, le volume des poubelles noires a diminué de 7%. 70% des habitants ne sortent plus systématiquement leur poubelle noire chaque semaine. Un cycle de réunions publiques sera organisé dans chaque commune à partir du mois de septembre. Un film est disponible dans la section déchets sur le site de la communauté de communes.

Commission animation culturelle

La rando des fours se tiendra le samedi 18 septembre. Il s'agit d'une boucle d'environ 15 km autour des 5 fours en activité de la commune : départ de Bilais, les 3 fours au nord, un pique-nique à bilais le midi, 2 autres fours de Catiho et Branducas l'après-midi. La commission aura besoin de renfort. L'association de randonnée sera partenaire.

Voirie

Un dos d'âne sera installé à Boland. Il est prévu une information dans les boîtes aux lettres pour les riverains les plus proches de l'équipement. D'autres dos d'ânes seront installés au

Moulin de Bilais, au Vinet et à la Cléménçais. Ce type d'informations pourrait être transmis au conseil, en cas de questions posées par les usagers.

La séance est levée à 23h05.

SIGNATURES

M. JOUNY Philippe

M. MOËSSARD Sylvain

M. CHÂTEAU Daniel

Mme NOBLET Anne

M. Stéphane DUHAYON

Mme LE DERFF Soizick

Mme LAMACQ Valérie

M. SARMIR Jean-François

M. Jean-François SARMIR

Mme PINARD Chantal

Mme CAUX Marylise

M. AUBINEAU Sylvain

Mme POULAIN Nathalie

M. RENOULT Antoine